

Alda Greoli s'interroge sur les subsides de la Biennale Mons 2018

Dossier réalisé par Antoine Clevers

Rééquilibrage. Il nous revient que plusieurs acteurs culturels, notamment namurois, demandent un rééquilibrage régional des subsides, alors que Mons a été très bien servie grâce à la Capitale européenne de la culture. En novembre, la ministre Greoli annonçait un million d'euros de plus pour Charleroi en 2017, mais sans parler de rééquilibrage parce que l'argent venait d'une hausse de 3% sur son budget. En fait, la ministre veut travailler par projet plutôt que par région.

Pour la ministre CDH de la Culture, la Biennale doit être bénéfique à l'ensemble de la Communauté française

■ Au MR, on veut que certaines dépenses publicitaires sur l'événement soient intégrées aux comptes de campagne d'Elio Di Rupo (PS).

A quoi vont concrètement servir les derniers publics censés financer la Biennale Mons 2018? Au MR, la question se pose avec beaucoup d'acuité. Georges-Louis Bouchez, chef de file de l'opposition MR au conseil communal de Mons, et Olivier Destrebekq, député libéral au Parlement de la Communauté française, soupçonnent le PS local, Elio Di Rupo en tête, d'avoir la tentation d'utiliser indirectement cet argent au bénéfice de la campagne électorale en 2018. Procès d'intention? Possible. Mais force est de constater que la ministre de la Culture, Alda Greoli (CDH), a demandé la semaine dernière aux organisateurs de la Biennale de clarifier l'utilisation qu'ils comptaient faire des subsides octroyés par la Communauté française (ou Fédération Wallonie-Bruxelles).

La problématique s'inscrit dans le prolongement de Mons 2015, Capitale européenne de la culture (CEC) – une année d'événements culturels marquée, entre autres, par l'exposition Van Gogh. La Commission européenne recommande aux villes qui reçoivent ce titre de pérenniser les investissements consentis. C'est la raison pour laquelle le projet d'une biennale a vu le jour à Mons. Le premier numéro doit avoir lieu, "comme par hasard", entre août et novembre 2018, s'agace M. Destrebekq. C'est-à-dire en plein pendant la campagne pour les élections communales d'octobre 2018.

La Ville, Mars et la Fondation à la manœuvre

Trois institutions sont à la manœuvre dans Mons 2018, les mêmes que pour Mons 2015: la Ville de Mons, Mars (Mons Arts de la scène, anciennement Le Manège Mons) et la Fondation Mons 2025 (ex-Fondation Mons 2015). Ces trois-là vont officiellement unir leurs forces par la signature prochaine d'un "contrat-cadre portant coopération horizontale non institutionnalisée" (que "La Libre" a pu consulter). Or, "quand on lit ce contrat, les choses sont assez simples, dit Georges-Louis Bouchez. D'un côté, Mars et la Ville chargent la barque de projets. De l'autre, la Fondation sert de banquier..."

"On met sous le coût de la Biennale des dépenses qui

auraient de toute façon dû être assumées (par la Ville ou Mars, NdLR), avec ou sans Biennale." Il cite en exemple deux événements, mentionnés dans la convention, que la Ville prendra en charge. D'une part, l'exposition consacrée à David LaChapelle programmée en 2017. Donc avant la Biennale. Et d'autre part, les commémorations pour la Première Guerre mondiale en novembre 2018. "La Communauté française ne finance des commémorations nulle part sauf à Mons... Normalement, c'est à charge du fédéral ou des autorités locales."

"Di Rupo pilote tout"

Pour le jeune libéral, la mainmise d'Elio Di Rupo, bourgmestre de Mons et président du PS, est évidente. Il pointe la composition du comité de pilotage qui regroupe des représentants des trois institutions impliquées dans Mons 2018. Pour la Ville, on y retrouve M. Di Rupo, son échevine de la Culture Savine Moucheron (CDH), et le responsable du Pôle muséal, Xavier Roland (étiqueté PS). Pour la Fondation, il s'agit de la secrétaire générale Anne-Sophie Charle (PS) et de son président Dominique Cominotto. Enfin, pour Mars, c'est son président Jean-Paul Deplus (PS) et son directeur général Philippe Degeneffe (étiqueté PS).

"Autour de cette table, il faudra m'expliquer qui commande si ce n'est pas Elio Di Rupo, poursuit l'élu communal MR. On nous met trois organes sur un pied d'égalité, mais c'est un leurre. Ce sont des structures dans lesquelles Di Rupo a une majorité absolue. Il pilote tout lui-même. Et il peut de la sorte jouir des moyens mis à la disposition de la Fondation."

Plusieurs millions d'euros de subsides sont en jeu. Il existe un accord politique pour que le gouvernement de la Communauté française verse deux fois 1,5 million d'euros à la Fondation Mons 2025. La première tranche en 2017 (elle a été inscrite au budget), la seconde en 2018 (à confirmer). En plus, la Fondation peut compter sur un bas de

laine de 5,6 millions d'euros généré par la Capitale européenne de la Culture. Ce montant comprend des subsides communautaires versés après 2015 afin d'éponger les dernières factures. "C'est très sournois de la part de l'organisation de Mons 2015 d'avoir fait des non-dépenses, estime Olivier Destrebekq. Quand de l'urgent public n'est pas dépensé, j'estime qu'il doit être ristourné aux pouvoirs publics."

"Pas question de financer les ASBL de Di Rupo"

A très bonne source, "La Libre" apprend que la ministre de la Culture, Alda Greoli, a eu une réunion en début de semaine dernière avec Anne-Sophie Charle et Savine Moucheron

afin de clarifier la destination finale des subsides alloués à la Fondation Mons 2025. Et, visiblement, la ministre a demandé à ses deux interlocutrices de revoir leur copie. Elle décèle, nous dit-on, de futures dépenses trop centrées sur Mons. "En clair, indique notre source, il n'est pas question de financer les ASBL d'Elio Di Rupo..." L'idée serait que les subsides profitent à la culture sur l'entièreté de la Communauté française,

par exemple via des collaborations extérieures à la région montoise. Une nouvelle rencontre aura lieu dans quelques semaines.

Contactée, M^{me} Greoli confirme la tenue de la réunion, il y a dix jours. "Nous avons convenu qu'il fallait une réflexion portant sur l'intégralité de la Communauté française en termes de rayonnement culturel", dit-elle, sans autres précisions. En vacances, M^{me} Charle, nous écrit par courriel que "le contenu du rendez-vous avec la ministre n'est pas destiné à être communiqué dans les médias. C'est un rendez-vous de travail dont le but est de nous permettre de... travailler." Enfin, l'attachée de presse de la Ville de Mons nous indique que tout commentaire sur le sujet est prématuré tant que la convention (le contrat-cadre) n'est pas signée. Ce sera fait le 13 mars prochain au cours d'une réunion du conseil d'administration de la Fondation Mons 2025.

Pour le MR, les supports publicitaires de la Biennale doivent être comptabilisés dans les dépenses électorales d'Elio Di Rupo

C'est fou comme le hasard fait bien les choses", ironise Olivier Destrebecq, député MR au parlement de la Communauté française. Le 23 février dernier, la ministre de la Culture, Alda Greoli (CDH), lui répondait, au cours d'un débat parlementaire, que la première édition de la Biennale montoise "devrait se dérouler entre août et novembre 2018". C'est-à-dire en plein pendant la campagne pour les élections communales d'octobre 2018.

"La période est suspecte", poursuit Georges-Louis Bouchez, le chef de l'opposition MR au conseil communal de Mons. Dans son viseur, le bourgmestre des lieux, Elio Di Rupo (PS), qui va, selon lui, profiter d'une publicité électorale gratuite grâce à la Biennale Mons 2018. Il pointe les nombreux supports de communication autour des événements culturels sur lesquels le nom et le visage du socialiste apparaîtront.

C'est la raison pour laquelle le libéral montois va déposer de manière anticipative une interpellation devant la commission des Dépenses électorales du parlement wallon. Il demande, selon le texte, "l'intégration des supports et événements de Mons 2018 dans les comptes de campagne des candidats concernés par une mise en évidence quelconque".

Pas d'exception pour Mons 2018

La loi du 7 juillet 1994 prévoit que tous les messages "destinés à influencer favorablement le résultat d'un parti politique, d'une liste et de leurs candidats" doivent être considérés comme des "dépenses de propagande électorale". Une exception toutefois: la publicité autour d'un événement ayant "un caractère régulier et récurrent". Mais Georges-Louis Bouchez rejette l'idée que la Biennale puisse correspondre à cette définition parce que, écrit-il dans son interpellation,

l'événement culturel aura lieu pour la toute première fois en 2018.

"De nombreuses publications seront signées, voire illustrées par la photo d'élus et candidats aux élections à ce moment-là, à commencer par le bourgmestre Elio Di Rupo et les échevins", poursuit-il. Comme "la date choisie par les autorités est de nature à avoir une influence sur le résultat des élections et, qu'à tout le moins, il semble que cela soit l'effet recherché [...] il est donc logique que les supports de communication mais aussi les événements qui mettent en avant [les] candidats doivent être intégrés dans [leurs] comptes de campagne".

La commission des Dépenses électorales se prononce d'habitude après un scrutin. Dans le cas présent, M. Bouchez veut "clarifier les règles du jeu avant le début de la partie". Il se réfère à "la volonté du parlement de Wallonie de permettre à la commission [...] d'avoir un pouvoir préventif". Bientôt une grande première?